

## Compte-rendu du Conseil Syndical du 02 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 62  
Nombre de membres présents : 46  
Nombre de membres représentés : 3  
Nombre de membres absents : 18 dont 5 excusés

Début de la séance à 18h36

Michel Dono remercie les délégués de leur présence et les informe que le quorum est largement atteint

Il rappelle l'ordre du jour.

### DELIBERATIONS

#### **1°) Embauche d'un technicien**

M. le président expose à l'assemblée l'estimatif des dépenses pour l'embauche d'un technicien suite à l'avenant SUEZ délibéré lors du conseil syndical précédent. Il rappelle que notre contrat avec SUEZ s'achève dans 2 ans (pour 2021 et 2022 l'économie réalisée est de **115 250 €** par an.).

Le salaire brut mensuel du technicien sera de 2650 € sur 12 mois. Il aura pour mission :

- le remplacement des compteurs de plus de 15 ans.
- la relève des compteurs d'eau, une relève en mai et une relève en novembre. Volonté du syndicat d'effectuer 2 relèves par an. Les abonnés auront ainsi deux factures réelles et non plus une facture estimative et une facture réelle.
- la réparation des **fuites visibles** avant compteurs.

L'estimatif des dépenses du technicien est de **76 800 €**. Cet estimatif comprend aussi l'amortissement d'un véhicule sur 5 ans, de l'outillage et la sous-traitance extérieure (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (actuellement un agent effectue les interventions chez les abonnés et renouvelle les compteurs de plus de 15 ans).

Le poste proposé CDI à temps plein, à durée indéterminée.

M. BERNARD Philippe prend la parole et demande si le salaire du technicien est avec ou sans charge.

M. DONO Michel l'informe que les 2650 € correspondent au salaire brut du technicien auquel nous devons rajouter les charges patronales. Les dépenses estimées d'un montant de 76 800 € englobent déjà ces charges.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

## **2°) Achat d'un véhicule suite embauche d'un technicien**

M. le président précise à l'assemblée qu'un véhicule est nécessaire suite à l'embauche du technicien.

Plusieurs concessionnaires et un mandataire automobile ont été consultés. Le véhicule du mandataire s'élève à 18 542.50 € HT.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

## **3°) Nouvelle délibération pour application du régime forestier ONF**

M. le Président explique aux membres du comité que la délibération pour l'application du régime forestier validée en conseil le 16/12/2020 n'est pas assez précise pour l'ONF qui demande donc une nouvelle délibération plus détaillée (parcelle par parcelle soit un total de 32.7737 ha).

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

## **4°) Bordereau des prix appliqués lors de l'établissement des devis**

M. le Président expose aux membres la nécessité de valider les tarifs appliqués aux abonnés lors de l'établissement des devis. Actuellement nous avons un appel d'offre avec un bordereau de prix.

Cet appel d'offre a été délibéré mais nous n'avons pas délibéré les prix facturés aux abonnés.

Les devis ont toujours été titrés sans cette délibération mais depuis le 1er janvier 2021 la Trésorerie de Pont à Mousson nous demande une délibération afin de contrôler les tarifs appliqués.

Fabrice DELILLE explique que ce bordereau de prix comprend tout ce qui est nécessaire sur un réseau d'eau potable (canalisation, plomberie...). Il nous permet de réaliser tous types de devis aussi bien pour une extension de réseau, qu'un branchement neuf ou des travaux dans une station. Il s'agit des prix que le syndicat facture aux particuliers.

Mme Chantal CHERY demande si à chaque modification de tarif nous devons aussi délibérer ce bordereau.

M. Fabrice DELILLE précise que ce bordereau est +/- aligné sur le bordereau de prix de notre prestataire. Il précise qu'à aujourd'hui l'indice varie très peu et que nous ne sommes pas obligés de le délibérer chaque année.

M. Michel DONO précise qu'avec le contexte sanitaire actuel, la Trésorerie de Pont à Mousson nous avait demandé de réajuster le bordereau du prestataire. Le prestataire ne souhaitait pas augmenter ses tarifs. Au final les tarifs étaient plutôt à la baisse d'environ 1 500 €.

M. Philippe BERNARD précise que les tarifs des matériaux fluctuent.

M. Fabrice DELILLE précise que le contrat n'est pas basé sur le prix des matériaux mais sur le TP 01 (il s'agit du standard des travaux publics) et qu'il évolue très peu.

M. Michel DONO informe que le contrat est renouvelé tous les ans avec le taux et qu'il ne changera pas en cours d'année.

M. LOMBARD demande s'il y a possibilité d'avoir les plans des réseaux pour les intégrer dans le SIG de la Communauté de Communes de Pont à Mousson.

M. Fabrice DELILLE, l'informe que c'est en cours, il transmet les plans au fur et à mesure. Il vient de leur communiquer les plans de Port sur Seille et vont suivre ceux d'Autreville sur Moselle, de Bezaumont, de Landremont, de Sainte Geneviève et de Ville Au Val.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

#### **5°) Souscription d'une ligne de trésorerie**

Tous les ans le syndicat souscrit une ligne de trésorerie et elle n'est débloquée qu'en cas de nécessité. L'année dernière avec le contexte sanitaire et le nombre d'impayés croissant nous avons dû la débloquent au printemps 2020.

Michel DONO précise que nous avons de plus en plus d'abonnés et plus de compteurs (environ 70 compteurs par an) mais que la consommation reste stable (entre 530 000 et 550 000 m<sup>3</sup> par an).

M. Michel DONO informe que dans le budget qui sera délibéré lors du prochain Conseil Syndical (programmé le 23 mars 2021) la même recette de vente d'eau a été provisionnée.

M. Michel DONO précise que nous avons environ 250 000 € d'impayés.

M. Patrick METTAVANT confirme et il précise que cette somme est constante depuis 4 ans (au 31/12/2018 : 226 000 €, au 31/12/2019 : 288 000 €, au 31/12/2020 : 247 000 € et au 02/03/2021 : 235 000 €).

Bercy avait interdit à la Trésorerie de Pont à Mousson d'effectuer des relances de fin janvier 2020 au 10 juillet 2020.

Un délégué souhaite connaître la proportion d'abonnés correspondant à ces impayés. M. Patrick METTAVANT considère que sur la base de 5200 abonnés cela correspond à environ 2000 personnes. Lors de crises, les premières factures que les personnes ne payent pas sont les factures d'eau, d'électricité et de téléphone.

Un délégué demande si nous avons connaissance des personnes qui retournent leur compteur et si les plombs sont vérifiés lors des relèves. Fabrice DELILLE précise que les plombs sont contrôlés.

M. Philippe BERNARD souhaite connaître le pourcentage des impayés par rapport à la consommation de l'eau vendue et M. Antony CAPS demande si nous avons l'historique de ces impayés.

M. Patrick METTAVANT propose de faire une présentation de nos restes en fonction du type de population, de l'ancienneté des créances, par année, par montant et le nombre de factures pour le prochain conseil syndical.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

#### **6°) Souscription d'un emprunt**

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical le projet de souscrire un emprunt de 300 000 € qui sera prévu au BP 2021. Sur le BP 2020 nous avons prévu 240 000 € qui n'a pas été utilisé.

Cet emprunt permettrait l'achat du bâtiment et/ou la construction d'un nouveau bâtiment et/ou la réalisation de travaux sur le réseau.

Nous avons une offre datant de 2019 du Crédit Agricole au TEG de 0.63 % sur 15 ans ou de 0.71 % sur 20 ans. Une nouvelle offre sera demandée au moment venu.

M. Michel DONO précise que le syndicat n'est pas endetté.

Une réunion est programmée le 12 mars avec M. Patrick METTAVANT et Mme Mélanie PRIVAT concernant l'achat du bâtiment.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

#### **7°) Signature du contrat territoire « Eau et Climat » en collaboration avec l'Agence de l'Eau et la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné**

M. Philippe VOINSON explique que la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a été candidate pour mettre en place un contrat de territoire eau et climat (CTEC). En accord avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, en sa qualité de VP eau/assainissement/Gemapi de la comcom, il a proposé de faire un contrat tripartite avec le syndicat. Nous sommes deux opérateurs majeurs sur le domaine de l'eau pour le même territoire il était donc logique de faire un dossier commun. L'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) dispose d'une enveloppe au titre du plan de relance de plus de 550 000 000 € pour son territoire.

L'AERM a défini 4 axes autour desquels construire les actions pour établir le contrat afin qu'il soit éligible, et le Syndicat a proposé les actions à co-financer :

Axe 1 : Reconquête de la biodiversité du territoire

Axe 2 : Amélioration de la qualité de l'eau : en commun avec la CCSGC, il s'agit d'une étude de faisabilité du raccordement entre le captage de Bouxières aux Chênes et le Forage du Grand Couronné

Axe 3 : Atténuation / adaptation au changement climatique

Axe 4 : Gestion patrimoniale : il s'agit notamment d'améliorer les performances du réseau de distribution d'eau potable et d'en sécuriser les capacités de production (les communes concernées sont Bouxières aux Chênes, Lixières, Moivrons, Nomeny, Thezey Saint Martin). Ces dossiers devront être engagés avant le 31/12/2021 pour mise en œuvre en 2022.

Et un 5<sup>e</sup> axe : Animer, communiquer et éduquer à l'environnement

Ce partenariat financier et négocié pourra aller jusqu'à 4 ans

Le total de l'action est 1 460 000 € pour lesquels nous pourrions obtenir au mieux 620 000 € de subvention.

Il s'agit d'une réelle opportunité pour le syndicat car ces travaux auraient dû être fait.

Mme Chantal CHERY demande pourquoi dans l'axe 1 : Reconquête de la biodiversité du territoire pourquoi nous n'avons pas associé le SIM SEILLE. M. Philippe VOINSON précise que le SIM SEILLE sera indirectement associé comme il s'agit d'un partenaire de la CCSGC.

**49 pour – 0 contre – 0 abstention**

## INFORMATIONS

### ✓ Source de Moulins

Vendredi 5 février, un problème de turbidité a été rencontré à la source de Moulins, elle est passée de 2 500 m<sup>3</sup> à 7 500 m<sup>3</sup>.

Les sources ont été coupées rapidement.

M. Fabrice DELILLE précise qu'au 02/03/2021 on utilise qu'une partie des sources 1 300 m<sup>3</sup> sont utilisés et on rejette 2 600 m<sup>3</sup>.

La teneur en turbidité est revenue à la normale. Pour éviter que cela se reproduise, nous allons mettre en place un turbidimètre et un système de fermeture électrique des vannes afin de sécuriser le réseau.

Aujourd'hui nous avons isolé la source (nous avons un doute sur un drain) et nous attendons que les sources soient au plus bas (pas avant septembre) afin de effectuer des investigations approfondies.

### ✓ Décisions modificatives effectuées sur budget 2020

M. Michel DONO présente les deux modifications :

- Admission en non-valeur de 1 576.90 €
- 30 000 € pour règlement de la redevance de l'Agence de l'Eau

## DISCUSSIONS

Rappel de la date du prochain conseil syndical le 23 mars pour le vote du budget et la présentation de la typologie des impayés

## QUESTIONS DIVERSES

Un délégué de Sainte Geneviève demande si dans le contrat de territoire eau et climat les communes qui ont un projet de réaliser leur assainissement pourront en bénéficier.

M. Philippe VOINSON leur conseille de solliciter directement l'Agence de l'Eau de mettre en place un contrat de territoire eau et climat.

M. LOMBARD demande pourquoi que le CTEC n'a pas été élargie à d'autres collectivités. M. Philippe VOINSON précise que ce contrat a été établi dans le périmètre de la CCSGC et nous avons suivi le cahier des charges de l'AERM.

Nous aurons 42 % de subventions pour des travaux qui auraient dû être effectués

M. Philippe VOINSON précise qu'il n'est malheureusement pas simple de travailler avec d'autres intercommunalités.

**Fin de séances à 19h35**